

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 31.01.2026

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 15.12.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** Détachant universel RM 769
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**



Conserver hors de portée des enfants.

- **Emploi de la substance / de la préparation** Produit de nettoyage
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**

Alfred Kärcher SE & Co. KG
Alfred-Kärcher-Str. 28-40
D - 71364 Winnenden
Tel.: +49-7195-14-0

Kärcher N.V.
Boomsesteenweg 939
BE - 2610 Wilrijk (Antwerpen)
Tel.: +32-3-3400-711

Internet: www.karcher.com

- **Service chargé des renseignements :**

Regulatory Affairs
Tel.: +49-7195-14-0
productsafety.management.de@karcher.com

- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Centre Antipoisons
(+32) 070 245 245

En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses,
d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident
appelez CHEMTREC, 24h/24
aux USA et au Canada : 1-800-424-9300
hors USA et Canada : +1-703-527-3887 (appels à frais virés acceptés)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant

(suite page 2)

BE

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 31.01.2026

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 15.12.2025

Nom du produit Détachant universel RM 769

(suite de la page 1)

- **Mentions de danger** néant
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable
- **vPvB:** Non applicable
- **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien** Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description :** Mélange de solvants.

· **Composants dangereux:**

CAS: 5131-66-8 EINECS: 225-878-4 Numéro index: 603-052-00-8 Reg.nr.: 01-2119475527-28-XXXX	éther monobutylique du propylène-glycol ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	≥5-<10%
---	--	---------

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- **après ingestion :**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 31.01.2026

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 15.12.2025

Nom du produit Détachant universel RM 769

(suite de la page 2)

- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité** : Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres indications** Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Non nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** néant
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **DNEL****57-55-6 propane-1,2-diol**

Oral	DNEL	85 mg/kg×d (consommateur)
Dermique	DNEL	213 mg/kg×d (consommateur)

(suite page 4)

BE

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 31.01.2026 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 15.12.2025

Nom du produit Détachant universel RM 769

(suite de la page 3)

Inhalatoire	DNEL	168 mg/m3 (employé) 50 mg/m3 (consommateur)
-------------	------	--

· PNEC		
57-55-6 propane-1,2-diol		
PNEC	26 mg/l (marine water) 2000 mg/l (STP)	

- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Protection respiratoire : Ne pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- Protection des mains :



Gants de protection.

- Matériau des gants Butylcaoutchouc
- Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales.
- État physique Liquide
- Couleur : incolore
- Odeur : spécifique au produit
- Seuil olfactif: Non déterminé
- Point de fusion : -20 °C
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition non déterminé
- Inflammabilité Non applicable
- Limites inférieure et supérieure d'explosion
- inférieure : Non déterminé
- supérieure : Non déterminé
- Point d'éclair 78 °C (Closed Cup)
- Température d'inflammation : pas applicable
- Température de décomposition : Non déterminé
- pH Non applicable

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 31.01.2026

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 15.12.2025

Nom du produit Détachant universel RM 769

(suite de la page 4)

· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non déterminé
· dynamique à 20 °C:	13 mPas
· Solubilité	
· l'eau :	non ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
· Pression de vapeur :	Non déterminé
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,944 g/cm³
· Densité relative.	Non déterminé
· Densité de vapeur:	Non déterminé
· Densité de vapeur relative	Non déterminé
· Caractéristiques des particules	Non applicable
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Non déterminé
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 31.01.2026

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 15.12.2025

Nom du produit Détachant universel RM 769

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** correspond à 10.3
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux**: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification** :

29911-28-2 dipropylèneglycol n-butylether

Oral | LD50 | 3160 mg/kg (Rat)

57-55-6 propane-1,2-diol

Oral | LD50 | 22000 mg/kg (Rat)

5131-66-8 éther monobutylique du propylène-glycol

Oral | LD50 | 3300 mg/kg (Rat)

- **Effet primaire d'irritation** :
- **de la peau** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

BE

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 31.01.2026 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 15.12.2025

Nom du produit Détachant universel RM 769

(suite de la page 6)

- 11.2 Informations sur les autres dangers
- Propriétés perturbant le système endocrinien
- Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique :
 - 29911-28-2 dipropyleneglycol n-butylether
 - LC50/96 h 841 mg/l (Daphnia magna)
 - EC50/48 h (statique) >100 mg/l (Daphnia magna)
 - EC50/96 h 519 mg/l (Algae)
 - 57-55-6 propane-1,2-diol
 - LC50/96 h 40613 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
 - 5131-66-8 éther monobutylique du propylène-glycol
 - LC50/96 h 560-1000 mg/l (fish)
- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Degré d'élimination :
 - 5131-66-8 éther monobutylique du propylène-glycol
 - OECD 301E 90 % (28 d)
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable
- vPvB: Non applicable
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
 - Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- 12.7 Autres effets néfastes
- Autres indications écologiques :
- Valeur DCO : 1.022.000 mg/l
- Indications générales :

Le produit ne contient pas de formateurs de complexes organiques.

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 31.01.2026 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 15.12.2025

Nom du produit Détachant universel RM 769

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation :
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
- Catalogue européen des déchets

20 01 30	détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29
----------	---
- Emballages non nettoyés :
- Recommandation :
Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- ADR, IMDG, IATA néant
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- ADR, ADN, IMDG, IATA
- Classe néant
- 14.4 Groupe d'emballage
- ADR, IMDG, IATA néant
- 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable
- "Règlement type" de l'ONU: néant

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 31.01.2026

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 15.12.2025

Nom du produit Détachant universel RM 769

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Une fiche d'information sur le produit est disponible sur demande.

- **Phrases importantes**
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Contact :**
Regulatory Affairs
Tel.: +49-7195-14-0
productsafety.management.de@karcher.com
- **Numéro de la version précédente:** 6
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**
- 0-011-870-0 RM 769/1-2 2-897